

01 | 2022 | N°3

O courant

Infos - actus - histoire du canal de Carpentras

P 11



LE PROJET DE FUSION
AVEC L'ASA DE
GRANGENEUVE

P 15

CONTRAT
DE CANAL

CANAL DE CARPENTRAS

UN NOUVEAU
CONTRAT
DE CANAL

CANAL
DE
CARPENTRAS



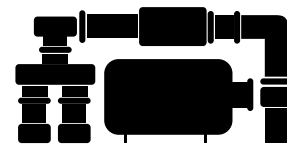
LE CANAL DE CARPENTRAS UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC

Le canal de Carpentras est constitué sous forme d'une ASA : Association Syndicale Autorisée. Les ASA sont sous la tutelle de l'État (la Préfecture). Elles exercent des missions d'intérêt général et disposent de prérogatives de puissance publique. La mission rendue par l'ASA du canal de Carpentras est de desservir en eau d'arrosage son périmètre.

Le financement des missions d'une ASA est essentiellement constitué par les redevances dues par ses utilisateurs et des subventions publiques de diverses origines. Leur budget est soumis aux règles de la comptabilité publique ; il est contrôlé et approuvé par le comptable public.



38
salariés



35 stations de
pompage d'eau



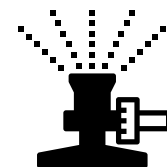
15 000
adhérents



12 500
hectares
desservis



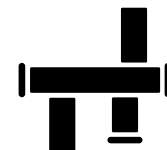
39
communes
desservies



70
millions de m³
d'eau distribués
chaque année



400 KM
de canaux



1 000 KM
de canalisations
enterrées



ŒUVRER POUR LE DÉVELOPPEMENT de l'irrigation sur le territoire Vauclusien

La plus grande ASA d'irrigation de France est à ce jour le canal de Carpentras avec plus de 15 000 utilisateurs desservis sur 12 500 ha dans le Vaucluse. La gestion d'un réseau d'irrigation est notre cœur de métier depuis plus de 160 ans. Mission à laquelle vient s'ajouter la gestion de la ressource en eau qui est inévitable face au changement climatique. Notre canal a pleinement rempli ces missions. Depuis sa création, la surface irriguée du canal a doublé et dans le même temps, notre prélèvement en eau a diminué de moitié. Nous pouvons donc concilier "économie d'eau" sur certains territoires et "développement du réseau" sur d'autres.

Face aux bouleversements climatiques actuels, nous sommes de plus en plus sollicités par le monde agricole et les élus locaux pour amener l'eau sur des territoires en souffrance ; territoires pour lesquels l'arrivée de l'eau du canal est salvatrice. C'est pourquoi, chaque

jour, nos équipes œuvrent pour étendre nos réseaux sur les nombreux secteurs encore dépourvus d'une ressource en eau sécurisée.

De tels projets ne peuvent voir le jour sans la présence sur le territoire d'une structure capable de porter et de réaliser des travaux nécessitant des enveloppes financières importantes et des compétences techniques soutenues. Aujourd'hui, nous avons l'ambition de renforcer notre position d'acteur reconnu et légitime de gestionnaire de réseau sur le territoire Vauclusien, afin de jouer un rôle central dans l'émergence de projets d'irrigation en faveur de notre beau territoire et de son agriculture. ■

Alain GUILLAUME
Président du Canal de Carpentras

2020 et 2021

.....P7

Actualités

Extension des réseaux d'irrigation
sur le territoire

.....P9

Territoire

Projet de fusion entre l'ASA
de Grangeneuve et l'ASA du canal
de Carpentras

.....P10

Saisons d'irrigation

2020 et 2021

.....P13

Contrat de canal

Un contrat de canal n° 2
pour 2022

.....P14

Le canal et vous

Demande de raccordement,
relève des compteurs...

.....P17

Le saviez-vous

Travaux hivernaux

.....P20

Les services

Présentation des responsables

.....P22





Sandrine Pignard

Directrice

“

Au canal depuis 10 ans déjà en tant que directrice adjointe, c'est tout naturellement que cette ingénieure agronome spécialisée en hydraulique agricole a pris le poste de directrice de l'ASA du Canal de Carpentras en juillet 2020.

C'est avec une certaine fierté qu'elle se présente comme la première femme accédant à ce poste au sein de l'ASA, illustration que les temps changent et que les mentalités évoluent.

Œuvrant dans la gestion de la ressource en eau depuis 20 ans dans le Vaucluse et ayant travaillé pour plusieurs autres ASA avant le Canal de Carpentras, le monde des associations syndicales de propriétaire et des canaux représente son cœur de métier. Forte de ces expériences, sa légitimité au poste de directrice était une évidence. Cette mère de deux enfants à l'emploi du

“ **La gestion de l'eau est un sujet passionnant, qui évolue sans cesse et prend de plus en plus de sens chaque jour.** ”

temps bien rempli souhaite faire souffler un vent de modernité et de dynamisme sur le canal de Carpentras. Elle souligne la qualité des agents de l'ASA et l'implication des collaborateurs qui l'entourent et qui forment avec elle l'équipe de direction.

Elle aime à dire que : « Le Canal de Carpentras n'est pas qu'un simple ouvrage de transport d'eau. C'est une véritable artère de vie permettant le maintien d'une activité agricole dans un contexte de changement climatique toujours plus inquiétant. Nous devons le faire évoluer pour qu'il réponde aux attentes du territoire de demain ». ■

L'aqueduc de Galas est propriété du canal de Carpentras. Il permet au réseau d'irrigation de traverser la Sorgue à Fontaine de Vaucluse. Il est l'ouvrage phare du canal. Principales caractéristiques : 160 m de long – 24 m de haut – 13 arches.



TEMPS FORTS 2020-2021

NOVEMBRE 2021

Organisation de la commission intercommunale rassemblant les élus des communes desservies par le canal

SEPTEMBRE 2021

Finalisation des 6 ans de travaux de modernisation du réseau à Monteux (quartiers Peyriguis, Les blanques, La plaine, Les marjoraines, Le petit bravoux)

JUIN 2021

1^{er} comité de suivi du contrat de canal n° 2

AVRIL 2021

Finalisation de la densification du réseau à Sérignan-du-Comtat pour desservir 170 ha

MARS 2021

Finalisation de l'étude de modernisation du réseau d'irrigation à Sarrians

OCTOBRE 2020

1^{er} comité technique du contrat de canal n° 2

AOÛT 2020

Publication du film de présentation du Canal de Carpentras (disponible sur youtube)

JUILLET 2020

Prise de la direction du Canal de Carpentras par Sandrine Pignard



2

STAGES
PROPOSÉS
EN 2021



3

OFFRES D'EMPLOI
PROPOSÉES
EN 2021



350

NOUVEAUX
RACCORDEMENTS
AU RÉSEAU
D'ARROSAGE
EN 2021



156

HECTARES
NOUVELLEMENT
DESSERVIS PAR
LE CANAL
EN 2020

EXTENSIONS DE RÉSEAU QUELLES ÉVOLUTIONS ?

Des extensions de réseaux sont réalisées chaque année pour desservir de nouveaux secteurs à vocation agricole qui en font la demande. Ces projets peuvent voir le jour grâce à :

- Une forte implication du territoire (acteurs locaux, élus, ...)
- Une demande en eau suffisamment dense
- Des subventions publiques (européenne, régionale et départementale).



Des subventions revues à la baisse ?

Ce sont les programmes européens et régionaux en faveur des travaux d'hydrauliques agricoles qui fixent les règles d'allocations des subventions publiques en fonction des types de projets. La programmation 2014-2020 octroyait 80 % de subventions publiques pour les projets d'extension des réseaux d'irrigation. Ces règles de financement peuvent évoluer dans le cadre de la nouvelle programmation 2022-2027, qui sera en vigueur en fin d'année 2022. En cas de baisse des subventions publiques sur ces projets, l'ASA ne pourra pas à elle seule assumer la part d'autofinancement restante. Un nouveau modèle économique devra alors être pensé, avec par exemple une participation à l'investissement des nouveaux utilisateurs desservis.

2021 : 170 ha desservis à Sérignan-du-Comtat

C'est un des plus grands projets d'extension porté par l'ASA depuis plusieurs années : plus de 170 ha desservis entre Sérignan-du-Comtat et Piolenc autour de la RD 43, pour un montant de travaux s'élevant à plus 1 300 000 € HT. L'apport d'une ressource en eau sécurisée sur ce territoire a impulsé la plantation d'une culture d'amandiers sur près de 70 hectares. Les travaux s'étant achevés en avril 2021, les agriculteurs concernés ont pu avoir accès à l'eau d'irrigation pour l'été 2021. ■



Les projets identifiés jusqu'en 2024

Les demandes agricoles d'accès à l'eau du réseau d'irrigation recensées ont été compilées et organisées autour de 3 grands projets. Ils se situent sur les communes de Saint-Pierre de Vassols et Bédoin, Carpentras et Crillon-le-Brave.

Les travaux à Saint-Pierre de Vassols et Bédoin sont réalisés entre octobre 2021 et juin 2022. Les projets de Carpentras et de Crillon-le-Brave doivent faire l'objet de demande de financement. Si ces demandes sont acceptées, ces deux projets pourraient être réalisés d'ici l'été 2024. ■

L'irrigation du nord vaucluse : un projet de territoire qui mûrit

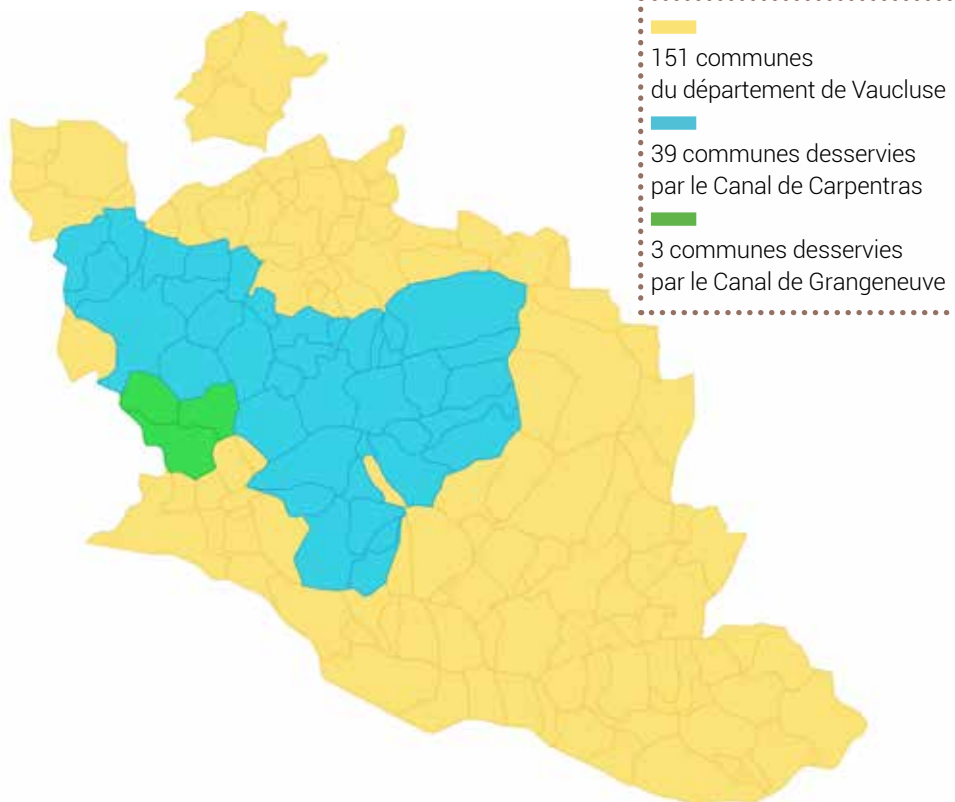
Le projet HPR signifie "Hauts de Provence Rhodanienne". Il consiste à étudier le développement de réseaux d'irrigation collectifs au Nord du Vaucluse qui seraient alimentés par les eaux du Rhône, pour soutenir l'agriculture sur ce secteur et réduire les prélèvements d'eau dans des milieux aquatiques déficitaires. Les scénarios d'aménagement élaborés proposent de réaliser deux branches indépendantes de réseaux d'irrigation. Le point de départ de ces réseaux serait constitué par 2 prises d'eau dans le Rhône : une à Bollène et une à Châteauneuf-du-Pape. Si le projet de fusion entre le canal de Carpentras et l'ASA de Grange Neuve aboutit, le canal de Carpentras sera propriétaire de la prise d'eau identifiée à Châteauneuf-du-Pape, ce qui en fera donc un acteur à part entière de ce projet de territoire.

Pour plus d'information sur le projet HPR, rendez-vous sur le site de la chambre d'agriculture de Vaucluse. ■



LE PROJET FUSION DE L'ASA DU CANAL DE CARPENTRAS AVEC L'ASA DE GRANGE NEUVE

L'ASA du canal de Carpentras travaille actuellement sur un projet de fusion avec l'ASA de Grangeneuve. Cette ASA, alimentée par les eaux du Rhône, gère un réseau d'irrigation qui dessert près de 600 ha à Châteauneuf-du-Pape, Sorgues et Bédarrides. Les finances saines des deux structures permettent d'envisager une fusion sécurisée.



Une fusion pour... ...gagner en visibilité

Dans un contexte où les financements publics s'amenuisent, la fusion est une véritable opportunité, qui va permettre aux deux réseaux d'unir leurs atouts, d'augmenter leur représentativité et leur poids à l'échelle départementale, régionale et européenne.

...et sécuriser l'approvisionnement en eau

La structure issue de la fusion sera dotée de 3 points de prélèvement : 1 droit d'eau sur la Durance et 2 droits d'eau dans le Rhône. À l'heure du changement climatique, cette fusion pourrait permettre, à terme, des maillages entre différents secteurs du réseau. Elle sera l'occasion de sécuriser et d'optimiser l'efficacité du service d'irrigation pour tous les membres.

Quelles échéances ?

Le projet prévoit une fusion opérationnelle au 01/01/2023. Une fusion implique une consultation écrite des utilisateurs du réseau sur leur accord ou désaccord sur :

- Le projet de fusion
- Les nouveaux statuts de la structure

La consultation écrite sera réalisée dans le courant de l'année 2022. ■

Les conséquences...

La nouvelle structure créée sera une ASA. Il n'y aura donc pas de modification de la nature juridique de la structure. Si la fusion aboutit, l'ASA de Grangeneuve deviendra un secteur géographique de l'ASA du canal de Carpentras. Carpentras montera en puissance tandis que Grange Neuve gagnera en qualité de service.

...pour les utilisateurs du réseau de Carpentras ?

Le service sera assuré par les mêmes personnes, il n'y a donc aucun changement au niveau du service rendu pour les utilisateurs actuels du canal de Carpentras.

...pour les utilisateurs du réseau de Grange Neuve ?

En plus de l'équipe et des services actuels, les utilisateurs bénéficieront du service des équipes administratives et techniques du canal de Carpentras ainsi que des fonctionnalités existantes (accueil téléphonique et au siège pour diverses informations et/ou réclamations, site internet pour connaître les actualités et les informations du réseau, ...).

“ La fusion n'occasionnera pas de réduction de personnel. Le canal de Carpentras reprendra le personnel du canal de Grange Neuve. ”



LES ÉTAPES DU PROJET DE FUSION

Étape➔ 1

Délibération des 2 ASA approuvant la procédure de fusion

Les conseils syndicaux des 2 ASA devront chacun délibérer pour approuver le lancement d'une procédure de fusion afin que celle-ci puisse officiellement débiter.

Étape➔ 2

Réécriture des documents constitutionnels de l'ASA

Il s'agit des statuts et de la base de répartition des dépenses. Les statuts de l'ASA présentent son objet et ses modalités de fonctionnement. La base de répartition des dépenses détaille les tarifications de l'eau et le type de dépenses qu'elles couvrent.

Étape➔ 3

Consultation écrite des propriétaires des 2 ASA

Tous les propriétaires de l'ASA de Grange Neuve et du canal de Carpentras seront consultés par courrier sur le projet de fusion

Étape➔ 4

Dépôt du dossier en préfecture

Les deux ASA déposent le résultat de la consultation en préfecture avec les nouveaux documents constitutionnels écrits, les nouveaux statuts.

Étape➔ 5

Autorisation de la fusion par arrêté préfectoral.

Les services de la préfecture disposent d'un délai de 2 mois après le dépôt du dossier pour émettre une réponse sur la procédure de fusion. Si la fusion est approuvée, le préfet établit un arrêté de fusion.





Saisons
d'irrigation

SAISONS D'IRRIGATION

La saison d'irrigation s'étend de mars à novembre, période pendant laquelle le canal prélève et transporte l'eau à destination de ses adhérents.

2020

477 MM

DE PLUIE À CARPENTRAS

Contre une moyenne de 746 mm en France



69,6 MILLIONS M³

prélevés
en Durance

8 GWH

CONSOMMÉS

par les 35 stations
de pompage



1,01 MILLION DE M³

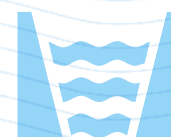
prélevés
dans le Rhône

2021

7,9 GWH

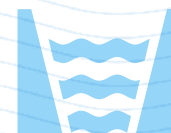
CONSOMMÉS

par les 35 stations
de pompage



68,5 MILLIONS M³

prélevés
en Durance



935 000 M³

prélevés
dans le Rhône

SAISONS 2020 2021



CONTRAT DE CANAL N°2 **UNE DÉMARCHE PORTEUSE DE DÉVELOPPEMENT**

Après un premier contrat de canal très bénéfique porté de 2012 à 2017, l'ASA du canal de Carpentras se lance dans un nouveau contrat riche et prometteur pour les 6 prochaines années (2022-2027).

Quelques chiffres



**17 MILLIONS D'€
D'INVESTISSEMENT**

**6 ANNÉES
DE RÉALISATION**



**PRÈS DE 3 MILLIONS DE M³
D'ÉCONOMIE D'EAU
ENVISAGÉES**



**68
OPÉRATIONS PRÉVUES**

**POTENTIEL
DE 63 %
DE SUBVENTIONS**



Contrat de Canal

Un contrat de canal, c'est quoi ?

C'est un outil opérationnel de gestion des canaux et de la ressource en eau à l'échelle du périmètre.

Concrètement une démarche contrat de canal c'est :

- Un programme d'actions multithématique pour 6 ans ;
- Un « facilitateur de projet », permettant l'obtention d'aides financières ;
- Un outil de concertation pour une gestion

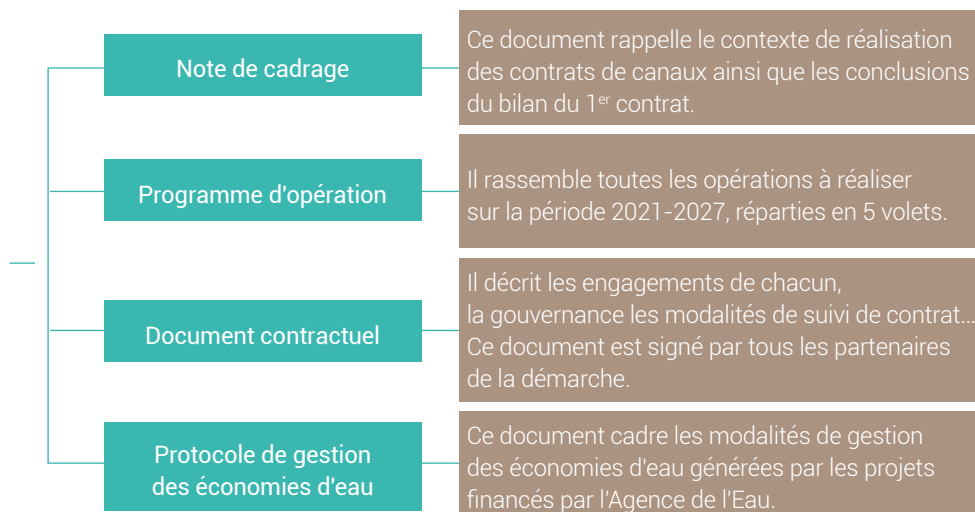
globale et efficace des canaux et de la ressource, qui permet de réunir l'ensemble des acteurs concernés de près ou de loin par cette thématique.

Le contrat de canal n° 2 en quelques mots

La démarche contrat de canal rassemble 4 documents, chacun nécessaire à sa bonne compréhension et à sa mise en œuvre.

4 documents constitutifs

CONTRAT DE CANAL N° 2





QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS

VOLET 1	• Pérennisation et développement des ouvrages agricoles
VOLET 2	• Développement durable
VOLET 3	• Communication, sensibilisation, valorisation récréative
VOLET 4	• Territoire
VOLET 5	• Pilotage et animation

VOLET 1

Modernisation du réseau d'irrigation sur la commune de Sarrians

Le projet consiste à remplacer les canaux d'irrigation par des canalisations enterrées pour améliorer le service d'arrosage et réaliser des économies d'eau. Compte tenu de l'étendue du réseau à Sarrians (plus de 90 km de canaux), les travaux s'étendront sur minimum 7 ans à compter de 2024.

VOLET 2

Étude des intérêts et possibilités d'apport d'eau du canal dans des zones humides à enjeu pour soutenir ces milieux

Le réseau du canal passe à proximité de zones humides remarquables. Certaines

d'entre elles sont fragilisées, un apport d'eau du canal pourrait être une option intéressante pour soutenir ces milieux. L'EPAGE du Sud-Ouest du Mont-Ventoux (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) sera le maître d'ouvrage de ces opérations.

VOLET 3

Dispositifs accompagnement et sensibilisation à la connaissance des canaux

L'objectif est de sensibiliser la population locale, les scolaires et les visiteurs du territoire aux enjeux de la gestion concertée de la ressource en eau par les canaux. Un dispositif sera mis en place, notamment à travers le programme pédagogique "A l'école des canaux" destiné aux élèves de primaire au lycée sur 4 demi-journées par classe, sur les 6 ans du contrat.



VOLET 4

Fusion avec l'ASA de Grange Neuve

Les gestionnaires de l'ASA d'irrigation de Grange Neuve qui alimente les communes de Sorgues, Châteauneuf-du-Pape et Bédarrides, se sont rapprochés du canal de Carpentras pour établir une fusion entre les 2 établissements. L'objectif étant que le canal de Carpentras assure la gestion du réseau d'irrigation de Grange Neuve.

VOLET 5

Suivi de la démarche contrat de canal

Plus d'un temps plein est dédié au portage, à l'animation et au suivi du contrat de canal pendant toute la durée de sa mise en œuvre... ■



DEMANDES DE RACCORDEMENT : COMMENT SONT-ELLES TRAITÉES ?

En tant que propriétaires d'un terrain, vous pouvez faire une demande de raccordement au réseau du canal de Carpentras. La demande peut être effectuée directement sur le site internet ou directement à l'accueil du canal en apportant les pièces nécessaires (carte d'identité et attestation notariée).

Une fois la demande déposée, celle-ci est étudiée par les services techniques avec, parfois, un rendez-vous sur place si nécessaire. Selon la configuration rencontrée :

- un devis de raccordement est envoyé dans un délai de 2 mois après la date de la demande pour signature (réseau existant proche) ;
- un courrier est envoyé informant de l'impossibilité du raccordement si le réseau existant est trop éloigné ou si des contraintes techniques empêchent sa réalisation.



La relève des index de compteurs se modernise

La relève des index des 14 000 compteurs d'eau du réseau à lieu une fois par an pour la facturation. À compter de 2021, le système de relève évolue pour les agents en charge de cette tâche. Les index seront désormais enregistrés directement sur tablette afin de faciliter le travail de saisie administrative par la suite.

ATTENTION



la date de signature du devis conditionne le délai de réalisation des travaux. Tous les devis retournés signés entre janvier et mai seront suivis de travaux avant l'été. En revanche, pour les devis retournés signés après le mois de mai, les travaux de raccordement ne seront réalisés qu'à compter de septembre.





SÉCURISATION DE VOS BORNES AGRICOLES

Les utilisateurs des bornes agricoles sont invités à installer des **vannes privatives** sur leurs installations pour éviter une manipulation trop fréquente des volants des bornes. La présence de vannes privatives pour ouvrir/fermer l'arrivée d'eau du réseau permet de sécuriser l'installation, de réduire les casses de bornes ainsi que les coupures de réseau lors des réparations.



PÉRIODE DE CHÔMAGE ET DATES DE REMISE / COUPURE D'EAU

Le canal de Carpentras connaît une période de chômage chaque hiver. L'ensemble du réseau est donc vidangé de mi-novembre à mi-décembre et entièrement remis en eau de mi-février à mi-mars. **La gestion de la vidange et de la remise en eau sont des opérations fastidieuses compte tenu de l'étendue du réseau qui s'écoule sur près de 1 500 km de canaux et canalisations**

confondus, à laquelle s'ajoutent les aléas météorologiques, qui peuvent venir perturber le procédé. Les utilisateurs du réseau peuvent connaître la période (fourchette de 5 jours) à laquelle le réseau sera coupé ou remis en eau sur leur secteur via le site internet du canal ou en contactant nos services, par mail ou par téléphone.

VENTE / ACHAT D'UN TERRAIN DESSERVI PAR LE CANAL

Si vous vendez ou achetez un terrain qui est alimenté par le canal de Carpentras, vous devez en informer nos services pour effectuer le transfert des factures. Cette démarche peut

se faire en ligne, directement sur le site du canal de Carpentras, dans la rubrique "vente de votre terrain" ? en vous munissant de votre pièce d'identité et de votre attestation notariée.



Le Canal
et vous



Découvrez le film du canal

Disponible sur son site internet, YouTube et Facebook, le film de présentation du canal de Carpentras permet de comprendre les missions et le fonctionnement de ce bel ouvrage en 5 minutes.



AQUEDUC DE GALAS : INQUIÉTUDE AUTOUR DE SA FRÉQUENTATION

Ouvrage emblématique du canal de Carpentras, l'aqueduc de Galas à Fontaine de Vaucluse, traverse la Sorgue pour permettre le passage du canal. Avec ses 25 mètres de hauteur, ses 13 arches en pleins cintres, ses 160 m de longueur et ses 165 ans d'existence, c'est un ouvrage imposant, attractif et fortement fréquenté. Pourtant, l'accès de l'aqueduc est normalement interdit au grand public en raison de son caractère dangereux, comme l'indiquent des panneaux régulièrement mis en place par les services de l'ASA, mais qui font l'objet de vandalisme. Son accès, que ce soit à pied ou à vélo, n'est

pas sans risque compte tenu de sa petite section de passage bordée par le vide d'un côté et le canal de l'autre. L'augmentation de la fréquentation de cet ouvrage ajouté aux comportements dangereux observés (vélo sur l'aqueduc, baignade dans le canal, passage sur la berge sans garde-corps, ...), engage la responsabilité de l'ASA qui ne peut continuer à prendre le risque qu'un incident survienne. C'est pourquoi, **le conseil syndical étudie un projet de fermeture de l'aqueduc. Des discussions sont en cours avec les acteurs concernés pour statuer sur la décision finale.**



Le saviez-vous

LES TRAVAUX ANNUELS D'ENTRETIEN DU RÉSEAU

Le réseau d'irrigation est soumis, chaque année, à des travaux d'entretien pour assurer son bon fonctionnement. La distribution de l'eau du canal s'effectue à travers 2 types de réseaux :

- Le réseau gravitaire
- Le réseau sous-pression

Chacun de ces réseaux est constitué de différents postes :

RÉSEAU GRAVITAIRE

- Canal principal
- Canal secondaire
- Canaux tertiaires (filiales)

RÉSEAU SOUS PRESSION

- Stations de pompage
- Bassins de stockage
- Canalisations enterrées et appareillages (vannes, bornes)

Ces postes font chacun l'objet de travaux d'entretien chaque année, nécessaires pour assurer un service de distribution d'eau fonctionnel. La plupart de ces travaux s'effectue en période hivernale, lorsque le canal est hors d'eau, entre mi-novembre et mi-mars.



? **Le saviez-vous ?**

Pour le réseau gravitaire, les travaux d'entretien concernent essentiellement la sécurisation des grands canaux par les opérations de bétonnage afin de les consolider ainsi que la maîtrise de la végétation à l'intérieur pour optimiser l'écoulement de l'eau. La végétation au niveau des berges est également entretenue pour faciliter le passage des véhicules et engins de services pendant la saison d'arrosage.

Quant au réseau sous-pression, l'entretien concerne la révision ou le remplacement des groupes moteurs/pompes des stations de pompage, le curage des bassins ainsi que, lorsque nécessaire, le remplacement des géomembranes qui les constituent et enfin le renouvellement de linéaire de canalisations à problèmes (casses fréquentes...).

CANAUX	STATION DE POMPAGE	BASSIN DE STOCKAGE	CANALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Sécurisation des grands canaux (bétonnage) • Faucardage des berges • Entretien de la végétation aux abords des grands canaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Révision/remplacement des éléments vieillissants • Nécessité d'augmenter les capacités de pompage sur certains secteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Curage des bassins • Renouvellement des géomembranes 	<ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement de linéaire à problèmes (casses fréquentes,)



UN RÉSEAU, 38 COLLABORATEURS, 6 SERVICES

Présidence



Alain GUILLAUME
Président

Élu depuis 14 ans

Pôle direction



Sandrine PIGNARD
Directrice depuis 2020
Anciennement
Directrice adjointe
pendant 16 ans



Mélanie RICHARD
Adjointe
de direction
En poste depuis 6 ans

Responsables de services



SERVICE
ADMINISTRATIF
ET COMPTABLE
Nadine FRIZET

En poste depuis 30 ans



SERVICE RÉSEAU
GRAVITAIRE
Lilian DOMAIN

En poste depuis 13 ans



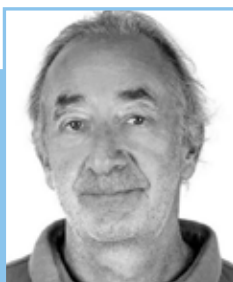
SERVICE
TRAVAUX NEUFS
**Alexandra
LE BARON**

En poste depuis 6 ans



SERVICE
EXPLOITATION ET
MAÎTRISE D'ŒUVRE
Bastien ALLÈGRE



En poste depuis 8 ans



SERVICE STATIONS
DE POMPAGE ET
BASSINS
Daniel DRAGONE

En poste depuis 31 ans

PRISE D'EAU
DU RHÔNE

-  Canal de Carpentras
-  Zone dominée desservie
par le réseau du canal de
Carpentras



www.canaldecarpentras.com

232, Avenue Frédéric-Mistral 84200 CARPENTRAS

Tél. : 04 90 63 10 73 Fax : 04 90 60 69 49

Avec la participation financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Autres canaux
de Vaucluse

PRISE D'EAU
EN DURANCE

